

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2011

**RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ SANITAIRE DU MÉDICAMENT
ET DES PRODUITS DE SANTÉ - (n° 3725)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 183

présenté par

Mme Gruny, M. Decool, Mme Poletti, M. Grall, M. Christian Ménard,
M. Jean-Yves Cousin, M. Straumann et M. Gonnot-----
ARTICLE 25

À la dernière phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« ont le droit d' »,

le mot :

« doivent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les mots « ont le droit » ne sont pas cohérents car ils laissent supposer que les établissements pourraient s'opposer à l'enquête.